



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et  
Modernisation  
Direction de la Commande Publique,  
des affaires juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2023\_0095

**Délégation de fonction et de signature  
pour les périodes de suppléance de  
Madame Isabelle MARIAGE-DESREUX  
Adjointe au Maire**

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartier ;

Vu la délibération n°3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 11 décembre 2023 fixant à 20 le nombre des Adjointes et Adjointes de Quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 11 décembre 2023 portant élection des Adjointes ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-453 du 14 septembre 2020 attribuant une délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle MARIAGE-DESREUX, Adjointe au Maire ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0076 du 23 novembre 2023 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche et la continuité des affaires communales en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs Adjoint, de prévoir la faculté de signature,

Considérant la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchements ou d'éloignement prolongé.

## ARRETONS

**Article 1** – Les délégations de fonction et de signatures attribuées, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Madame Isabelle MARIAGE-DESREUX**, Adjointe au Maire, sont supplées, du 23 décembre 2023 jusqu'au 5 janvier 2024 inclus, et subdéléguées à **Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER**, Adjoint au Maire.

Les signatures de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER devront être précédées de la mention « Par délégation du Maire ».

**Article 2** – Le champ de subdélégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information dans le **cadre relatif au patrimoine immobilier, de l'urbanisme et des affaires foncières**.

**Article 3** - Dans le champ de sa subdélégation, **Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER** reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation.
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats.
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000 € HT relevant du champ de délégation Urbanisme, Patrimoine et Affaires Foncières.

**Article 4** - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;

- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**Article 5** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 DEC. 2023**

**Doriane BECUE,**  
Maire de Tourcoing



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Accusé réception en Préfecture le : **26 DEC. 2023**

Publié sur le site internet le : **26 DEC. 2023**



*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_AR2023\_095

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/12/2023

Objet : Délégation de fonction et de signature pour les périodes de suppléance de Madame Isabelle MARIAGE

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 26/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2023\_0095 - D\_l\_gation de fonction et de signature pour les p\_riodes de suppl\_ance de Madame Isabelle MARIAGE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231226-DAJI\_AR2023\_095-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/12/2023

